



Pertes de recettes sur production de panneaux photovoltaïques

Par **cedricjack**, le **19/12/2013** à **16:46**

Bonjour, j'ai fait poser des panneaux photovoltaïques par le biais d'un auto-financement avec des échéances mensuels de 300 € pendant 11 ans. Seulement la production de la centrale après étude du voisinage sera aux alentours de 150 €. Le commercial nous a certifié que la perte de rendement sera financée par une assurance ce qui est totalement faux. Je n'ai à ce jour aucun document (rapport signifiant que la production comblerai la perte). Comment pourrai-je demander la prise en charge du manque à gagner car l'offre commerciale est trompeuse ?

Merci de bien vouloir me répondre. Salutations

Par **Philp34**, le **20/12/2013** à **08:35**

Si je puis vous être utile....

Bonjour,

Sauf d'avoir pour le moins une simple feuille A4 sur laquelle le commercial vous a démontré la rentabilité des panneaux photovoltaïques au point du montant des échéances du crédit affecté ou alors tout document publicitaire de la société la relatant précisément, vous ne pouvez évoquer ni tromperie ni davantage une publicité mensongère.

Salutations.